



Réunion du groupe de travail  
des directrices et directeurs  
des écoles associatives et conservatoires  
Jeudi 8 octobre 2020 à Châteaugiron  
Ecole Paul Le Flem

**Présents :**

Jean-Luc Pérard (Asso Bourg l'Evêque Rennes), Pascal Lerondel (Opus 17 Bain de Bretagne), Sylvie Goni (CRI le 7 Redon), Catherine Maurice (l'Illet Chevaigné), Philippe Pineau (Paul Le Flem Châteaugiron), Nicolas Juret (le Hang'Art Retiers), Françoise Le Galloudec (Martenot Rennes), Richard Desrivière (Allegro Melesse), Caroline Boyer (Betton), Laurent Ronzon (Conservatoire Claude Debussy Saint-Malo), Yves Montagne (FEPEM 35)

**Excusés :**

Ludwig Bélin (Melo d'Ille Saint-Grégoire), Chrystèle Décosse (Triolet 24 Bréal sous Montfort), Stéphane Nicolas (AMHV Acigné), Claude Meunier (EMPB Montauban de Bretagne)

**1. Tour de table sur la situation :**

Retour d'expérience sur les moyens mis en place pour assurer la continuité pédagogique. Quels outils et supports internet et vidéos à poursuivre au service de la pédagogie musicale.

Présentation du questionnaire réalisé par la FEPEM 35.

**Allegro (Melesse) :**

Perte d'élèves en 1ère et 2ème année. Arrêt des cours collectifs.

Réflexion sur la mise en place d'un PADLET ? Le coût serait de 10 € par mois.

Nécessité d'un suivi psychologique des enseignants.

Installation de plexiglaces de protection.

Souhait de continuer certaines pratiques collectives mais concerts peu souhaitables.

**Betton :**

Cours en juin en extérieur (préau). Problème des forfaits internet.

Pas de retour dans les bâtiments.

**Asso Bourg l'Evêque :**

Salaires conservés en cas de chômage partiel.

Peu de professeurs ont assuré les cours en visio.

Tout a été fermé.

Possibilité, pour les familles, de faire un don à l'association avec récupération de 66% sur la déclaration d'impôt (Intérêt général de l'asso reconnu par les impôts).

**Opus 17 :**

Reprise fin juin.

**CRI Redon :**

Etablissement fermé. Cours en visio par les professeurs avec demande de continuer à la rentrée pour certains cours.

En juin, reprise des cours individuels.

Remboursements des pratiques collectives (coût supplémentaire pris en charge par la collectivité territoriale).

### Paul Le Flem :

Mise en place d'une plateforme pour les enseignants pendant le confinement et gardée à la rentrée.

Cas particulier de la danse et de la musique à l'école (relayé par les enseignants du primaire et du collège).

Meilleur cadrage en cas de nouveau confinement.

Projets collectifs de fin de cycle (8 élèves) et évaluations en visio.

Pas de remboursement, 5% de situations de tension.

Ressenti psychologique difficile pour certains enseignants.

### L'Illet :

Certains parents ont découvert l'importance et la qualité du travail des enseignants (construction et élaboration des cours) en suivant les visios avec leurs enfants.

Quelques cours en extérieur quand c'était possible.

Remboursement pour les chorales et quelques cas particuliers.

### Martenot :

Très peu de demande de remboursement dans la mesure où les cours ont été assurés en visio.

Visios très positives. Pas de reprise cependant en mai et juin liée à la pédagogie

Martenot qui est spécifique dans sa mise en œuvre.

### Le Hang'Art :

Il y avait déjà la mise en place d'une plateforme de communication.

Organisation chaque semaine d'une visio professeur/élève dans tous les cas.

Les supports des visios ont été très divers et pluriels.

La vidéo est un bel outil pour voir les conditions de vie des élèves.

Pour certains, des manques et faiblesses au niveau du matériel.

Les pertes ont été chiffrées à 30 000 €, mais peu de perte des familles.

Deux professeurs ont fait des choix.

Baisse de 8% des inscrits.

Les grands ensembles n'ont pas repris surtout ceux intergénérationnels.

Il faudra trouver des alternatives pour ces pratiques.

### Claude Debussy :

La tendance générale qui en moyenne est de 25% de non réinscription au niveau national.

Rôle important du directeur qui a été la locomotive des équipes et a entretenu le lien entre l'établissement/les familles/les élèves et les enseignants.

Emulation très forte dans l'idée de se retrouver et constat que l'envie de faire est intacte.

Plus que jamais, constat que la musique est vecteur de lien social.

Nous devons nous poser la question de l'autonomie et de la motivation des élèves.

### En conclusion :

**La pratique artistique ne peut pas se satisfaire de l'outil numérique seul.**

## 2. Intervention de Monsieur Stéphane Moulin de Uniformation:

### OPCO de cohésion sociale.

un OPérateur de COmpétences est un organisme agréé par l'État chargé d'accompagner la formation professionnelle.

Les 20 organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) ont laissé la place à 11 opérateurs de compétences (OCPO). Au-delà de cette modification, la nouveauté réside dans le changement des missions confiées.

Le Plan de développement des compétences remplace désormais le Plan de Formation.

Les structures de plus de 50 employés contribuent pour les plus petites.

Objectif de la formation :

aller vers des formations certifiantes.

Promotion de l'alternance. Nous sommes toujours en attente des décrets d'application qui ne sont toujours pas sortis.

Taux fixé à 18 € de l'heure forfaitaire.

A noter que l'alternance n'est pas possible pour les multis/employeurs.

Des actions collectives sont toujours possibles sur les fonds de l'animation.

Les contributions seront prochainement collectées par l'URSSAF.

Faire les demandes au préalable. Dans le contexte actuel il faut faire des demandes de formation sur thématiques ( problématiques RH, DLA ...)

Enfin,

La nouvelle structure qui gère la formation professionnelle et l'apprentissage est

**France Compétences.**

## **Instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage**

Créée le 1er janvier 2019, par la [loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018](#), France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

France compétences est la seule instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle est créée sous la forme d'un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous tutelle du ministère en charge de la formation professionnelle. Ses orientations stratégiques sont déterminées par une gouvernance quadripartite composée de l'État, des Régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatifs au niveau national et interprofessionnel, et de personnalités qualifiées.

# Autorité nationale de financement et de régulation du secteur

France compétences est l'autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Dans ce cadre le rôle de France compétences est de :

- **répartir** les fonds mutualisés aux différents acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;
- **réguler** la qualité, les coûts et les règles de prise en charge de la formation ;
- **garantir** l'adéquation des certifications professionnelles avec les besoins économiques et sociaux ;
- **organiser** le conseil en évolution professionnelle pour les actifs occupés du secteur privé ;
- **évaluer** et informer pour contribuer au débat public ;
- **agir** en médiateur pour aider les usagers à résoudre leur différends avec les associations Transitions Pro et les opérateurs **CEP**.

**Prochaine réunion du groupe le Jeudi 8 avril 2021  
à 9h30 à l'école de musique l'AMHV à Acigné  
(Association Musicale de Haute Vilaine) 12, rue de Calais**

**FEPEM 35**

**Agrément « Jeunesse Education Populaire »**

**n° 17-35-J001**

**2 Rue Beethoven 35131 Chartres de Bretagne**

**Tel : 02 99 41 35 10 ou 06 79 96 58 76 [fepem.35@gmail.com](mailto:fepem.35@gmail.com)**